



Conseil municipal

Du 2 mars 2023

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »



1. Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, etc.

En 2022, la France continue de bénéficier du rebond de l'économie qui a suivi la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Pourtant, les bouleversements qui se sont produits en début d'année, tels que la guerre en Ukraine ou la crise énergétique font naître des inquiétudes chez les Français.

Dans son rapport du 12 octobre 2022 sur l'état de la France 2022, le CESE appelle à une réorientation de l'investissement public pour plus de justice sociale et en faveur de la transition écologique.

Un bilan économique encourageant :

Le taux d'emploi des 15-64 ans n'a jamais été aussi élevé depuis 2008. À la fin décembre 2021, 67,8% des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi, contre 66,9% fin 2020.

Même le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), est descendu au 4^e trimestre 2021 à 7,4%, son plus bas niveau depuis 2008.

Toutefois, en 2020, la crise et les mesures exceptionnelles qui ont été prises ont porté le déficit public à un niveau record de 9,1% du PIB, mais il s'est à nouveau réduit à 7% en 2021.

Le remboursement des intérêts de la dette a lui aussi baissé en part de PIB, de 2,7% à 1,5% entre 2011 et 2020. Chaque année, 35 à 40 milliards d'euros sont consacrés au service de la dette.

En revanche, l'endettement des entreprises françaises augmente depuis 20 ans de manière continue.

Quant à l'endettement des ménages, il connaît également une hausse continue depuis près de dix ans, de 46% en 2007 à 61% en 2019. Les faibles taux d'intérêts ont en effet encouragé les Français à investir dans l'immobilier. En 2021, l'endettement des ménages français (66% du PIB) est légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro (60%) et supérieur au ratio allemand (57%).

Un bilan social et environnemental mitigé :

Les inégalités sociales restent importantes.

Les 20% des personnes les plus modestes disposent en 2019 de 8,7% de la somme des niveaux de vie, alors que les 20% les plus aisés en perçoivent 37,9%. Ces inégalités seraient plus grandes encore si le système redistributif ne les réduisait pas.

Globalement, le CESE constate un niveau de satisfaction de la vie des Français relativement peu élevé. En 2018, la France se situe au 15^e rang des pays de l'UE, le premier pays en termes de satisfaction étant la Finlande.

Sur le plan écologique, l'empreinte carbone de la France tend à stagner depuis le milieu des années 2010. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle s'élève, en 2018, à 6,8 tonnes de CO₂ par habitant, un niveau supérieur à la moyenne mondiale (4,4 tonnes), mais inférieur à la moyenne européenne (7,8 tonnes), en particulier à l'Allemagne (10,4 tonnes).

Pollution et précarité sociale : une corrélation sur certains territoires

Face à ces constats, le CESE dresse une liste de 19 recommandations parmi lesquelles :

- Instaurer une contribution de solidarité exceptionnelle, au niveau européen, des entreprises qui ont bénéficié de la situation récente ;
- Éviter le recours aux politiques de rigueur budgétaire ;
- Augmenter les moyens financiers et humains pour renforcer la présence des services de l'État dans les territoires, ainsi que la qualité et l'accessibilité des services pour tous ;
- Privilégier des solutions qui associent le maintien du pouvoir d'achat pour les plus pauvres à court terme et la préparation de la transition écologique à moyen terme.

Source : www.vie-publique.fr

Les résultats globaux de clôture des 3 trois derniers exercices budgétaires communaux s'établissent comme suit :

	2020	2021	2022
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 078 836,16	1 086 207,34	750 912,15
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	559 884,80	765 411,35	634 229,93
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 638 720,96	1 851 618,69	1 385 142,08
	Variation N/N-1	12,99%	-25,19%

La population est en légère baisse, - 0.3 %, entre 2019 et 2022 :

	2019	2020	2021	2022
Population municipale	2 936	2 936	2 924	2 926
Population comptée à part	11	12	12	12
POPULATION TOTALE	2 947	2 948	2 936	2 938
	Variation N/N-1	0,03%	-0,41%	0,07%



2. Priorités du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

L'année 2022 a été marquée par le démarrage des projets suivants :

REHABILITATION SALLE POLYVALENTE RUFFIN SAUSSEZ	389 705,59
DEMOLITION 3 MAISONS RUE M. BART	94 167,47
SPL CONVENTION AMENAGEMENT CITE LA PARISIENNE AVANCE DE TRESORERIE : 1ER VERSEMENT	130 000,00



3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Section de fonctionnement 2022

Chapitre	Dépenses	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		570 000,00
013 - Atténuations de charges		8 441,55
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		41 211,96
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		85 385,45
73 - Impôts et taxes		2 286 470,65
74 - Dotations, subventions et participations		570 404,04
75 - Autres produits de gestion courante		45 547,92
77 - Produits exceptionnels		351 922,89
011 - Charges à caractère général	925 732,48	

012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 718 215,37	
014 - Atténuations de produits	504,00	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 904,53	
65 - Autres charges de gestion courante	127 266,65	
66 - Charges financières	10 603,96	
67 - Charges exceptionnelles	14 065,32	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	180,00	
Totaux	3 208 472,31	3 959 384,46

Principales recettes de fonctionnement

En 2022, la ville de Drocourt a perçu :

- 85 385.45 € de produits des services, du domaine et vente diverses dont 50 872.57 € de participations familiales aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire et 20 076.83 € de participations familiales aux services d'accueils de loisirs (ALSH6-13, petite enfance, CAJ, parentalité).
- 944 508 € d'Attribution de Compensation (AC) : il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses versements aux communes membres.
- 111 159 € de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) contre 83 780 € en 2021. Les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un versement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire. La différence de 27 379 € entre 2021 et 2022 est due aux dispositions du pacte financier et fiscal de solidarité et plus précisément son axe 1 « renforcement/amélioration des mécanismes de solidarité » qui prévoit une augmentation de l'enveloppe de la DSC et une révision de ses critères d'attribution donc à la structure de la DSC organisée autour de deux grandes enveloppes et les dispositions du pacte prévoyant le prélèvement de la part « garantie de ressources » sur l'enveloppe supplémentaire (fongibilité).
- 17 481 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : il permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.
- 54 080 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : ce fonds national de péréquation horizontale consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- 40 064.47 € de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : les redevables de cette taxe sont les fournisseurs d'électricité. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.
- 49 140.10 € de taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière : les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc.) sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de

publicité foncière. Une taxe additionnelle est également applicable sauf lorsque la mutation est passible d'un droit ou d'une taxe au taux de 0,70 %. Le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % par le Code général des impôts. Le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement est fixé à 1,20 %.

- 286 672 € de dotations globales de fonctionnement (DGF) : la DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, elle est globale et libre d'emploi, elle est fixée chaque année par la loi de finances. On peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP).

	2018	2019	2020	2021	2022
Population DGF	2 963	2 950	2 951	2 939	2 941
Dotations Forfaitaire	274 634	265 914	259 739	252 218	245 957
Dotations de Solidarité Rurale	39 245	39 293	39 967	40 392	40 715
TOTAL	313 879	305 207	299 706	292 610	286 672
<i>n/n-1</i>		<i>-2,76%</i>	<i>-1,80%</i>	<i>-2,37%</i>	<i>-2,03%</i>
				<i>2018/2022</i>	<i>-8,67%</i>

- 6 537.34 € du Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement 2020. Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA.
- 21 400.54 € de remboursements sur rémunérations du personnel sous contrats aidés.
- 65 573.90 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales suite à la signature de conventions Contrat Enfance Jeunesse, Aides aux Temps Libres, Prestations de services.
- 149 562 € de compensation au titre des exonérations de taxe foncière.

Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, ...

Éléments de la comptabilité analytique	Réalisé 2021	Réalisé 2022
RESSOURCES HUMAINES	1 694 340,51	1 729 735,45
11 - ADMINISTRATION	328 933,33	284 967,44
12 - COVID	5 229,85	2 468,70
13 - INFOTELECOM	103 245,12	108 027,00
14 - DOMAINE	64,80	271 267,40
15 - FUNERAIRE	133,33	0,00

2101 - AGORA	61 626,05	79 841,94
2102 - LOGEAGORA	1 099,58	1 807,38
2103 - 3eAGE	0,00	792,47
2104 - CANTINEPARIS	10 294,18	11 745,46
2105 - CANTINEPALMA	778,95	5 690,05
2106 - CEFOPLAST	6 806,85	6 726,96
2107 - CURIE	23 043,13	38 463,25
2108 - DOLTO	8 350,72	24 387,25
2109 - PRIN	15 948,49	28 435,09
2110 - THOREZ	8 629,09	25 710,67
2111 - CYCLO	1 250,02	897,63
2112 - EGLISESTEBARBE	1 671,47	3 229,95
2113 - EGLIESTLEGER	568,54	456,04
2114 - LAPOSTE	397,17	193,36
2115 - ARRIEREPOSTE	1 612,89	1 079,49
2116 - LOCALJEUNES	8 079,15	8 935,45
2117 - MAIRIE	16 910,39	17 679,58
2118 - MUSIQUE	7 475,43	5 966,38
2119 - SALLEFETES	3 426,76	6 303,95
2120 - SALLES AUSSEZ	7 061,13	10 927,18
2121 - STADEANTAL	1 565,59	1 756,54
2122 - STADEBALAND	12 021,39	18 006,53
2123 - TECHNIQUES	5 975,67	16 344,41
2125 - GARAGESMJ	127,10	1 601,16
2126 - MAG167RTEARRAS	0,00	2 504,74
2127 - LOGELOCALJEUNES	1 039,42	3 374,25
22 - ESPACESVERTS	20 729,37	3 519,71
231 - AUTRES VOIRIES	51 552,61	57 232,94
24 - ECLAIRAGEPUBLIC	70 726,23	44 591,57
25 - CIMETIERE	1 280,73	927,98
26 - BR47RUEJOSEPHNOEL	21,24	16,89
27 - ST	33 279,95	28 754,32
2801 - VEH2141PD62 YANMAR TRACTEUR TYPE YM226	1 007,51	1 701,25
2802 - VEH7103SB62 CITROEN JUMPER (ASSO)	22,20	16 623,98
2804 - VEH3301SE62 REMORQUE AMCA NOVAL	0,00	0,00
2806 - VEH7579TY62 CITROEN JUMPY (SMJ)	453,41	281,95
2808 - VEH8356VM62 ENGIN YANMAR TRACTEUR TYPE FE240H	412,63	31 291,42
2810 - VEH2610XF62 CAMIONNETTE IVECO	5 538,32	819,14
2811 - VEH302XH62 CAMIONNETTE IVECO DAILY	1 234,73	4 752,42
2812 - VEH6074XB62 RENAULT MODUS	1 427,86	1 354,00
2814 - VEHBL611KS GIANNI FERRARI TONDEUSE TYE GT300DW	338,82	836,31
2815 - VEHDC490VX RENAULT TRAFIC (SMJ)	920,47	1 605,96
2816 - VEHDS148VA TONDEUSE JOHN DEERE TYPE F1580	5 057,00	1 482,71
2818 - VEHEJ986JF PEUGEOT 405 BREAK	45,00	150,00
2819 - VEHDB808VK CAMIONNETTE NISSAN NV400	921,17	1 968,04
2820 - VEHEP092JP RENAULT KANGOO	1 013,28	1 386,61
2821 - VEHPERSONO	114,31	281,49
2822 - VEHDY218HA RENAULT KANGOO	519,03	262,87

2823 - VEHEN803CD RENAULT TRAFIC COMBI (SMJ)	616,12	889,77
2824 - VEHGE076WM JOHN DEERE TRACTEUR	0,00	986,53
2825 - VEHFB990LL KANGOO	0,00	1 108,78
2826 - VEHES147CM CLIO	0,00	545,62
31 - ASSO	26 213,00	33 724,06
321 - ALSH6-13	8 525,28	13 072,54
322 - ALSH6-13ETE	9 611,58	13 528,04
323 - CAJ	5 416,90	11 326,95
324 - COLONIE	0,00	0,00
331 - ALSHPETITEENFANCE	6 515,49	11 743,45
332 - PETITEENFANCEETE	8 170,76	7 142,78
333 - LUDOTHEQUE	182,93	0,00
334 - PARENTALITE	311,60	2 122,18
34 - PERISCOLAIRE	1 464,93	2 257,41
351 - RESTOPARIS	11 562,01	15 692,74
352 - RESTOPALMA	20 929,82	24 099,67
353 - RESTOS	0,00	61,60
361 - MATERNELLEDOLTO	3 489,27	4 790,79
362 - ELEMENTAIRETHOREZ	6 280,91	8 609,75
363 - MATERNELLEPRIN	4 096,94	6 452,33
364 - ELEMENTAIRECURIE	8 377,89	6 776,55
37 - EDUCATION	12 760,00	9 240,25
38 - FETESPORT	0,00	0,00
411 - LESARTOIZES	12 650,00	13 214,66
412 - FESTIVALCITOYENS	0,00	4 895,92
413 - LESENCHANTEURS	4 228,30	7 000,00
414 - TEMPSFORTS	19 562,20	14 981,03
415 - ECOLEMUSIQUE	4 980,71	4 468,54
416 - BIBLIOTHEQUE	5 722,19	10 052,99
417 - COLORRUN	0,00	4 185,38
421 - COM'MUNICIPALE	5 607,06	10 955,56
422 - SITEINTERNET	582,00	582,00
423 - PANNEAUELEC	0,00	248,90
424 - DEMOCRATIELOCALE	0,00	35,53
432 - NOELVOEUX	2 723,51	9 430,12
433 - DEFILES	5 490,38	8 855,07
434 - STECECILE	2 773,78	2 756,78
436 - DUCASSES	425,49	1 341,89
44 - ELUS	5 262,98	5 943,40
5 - POLITIQUE SOCIALE	12 768,78	16 188,04
TOTAUX	2 751 624,78	3 208 472,31

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont caractérisées, entre autres, par :

- Une augmentation du coût du chauffage gaz et autres combustibles,
- Une augmentation du coût du carburant,
- Une augmentation du coût de l'alimentation (hors marché de restauration scolaire),
- Le montant des dépenses d'entretien des écoles maternelles,
- Le montant des dépenses d'entretien des espaces verts,

- La mise en œuvre de la deuxième phase de vidéosurveillance,
- Des travaux de réparation de toitures suite à la tempête,
- Une augmentation des coûts de maintenance, des alarmes notamment,
- Une prestation d'aide à la passation d'un marché d'exploitation d'éclairage public,
- Une augmentation des dépenses en fêtes et cérémonies à l'occasion des fêtes de fin d'année ou dans le cadre de la politique sociale,
- Une augmentation des dépenses dans le cadre de l'organisation des centres de loisirs (billetteries),
- La confection d'un calendrier,
- L'organisation de la journée de la femme,
- Une augmentation du coût des transports collectifs,
- Une convention avec AM2C (services civiques),
- Une augmentation de la taxe foncière,
- 2.5 % d'augmentation des charges de personnel,
- Une augmentation des abonnements adobe, antivirus, antispam, ...
- 41.47 % d'augmentation des subventions versées aux associations :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2021	Demandes 2022	ATTRIBUTIONS 2022
ACCENT 9	0,00	3 000,00	3 000,00
AMICALE NOTRE DAME LORETTE	75,00	43,00	43,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	146,00	146,00	146,00
	1 518,00	1 622,00	1 622,00
AMICALE RÉSIDENTS PARISIENNE	146,00	146,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
ANCIENS COMBATTANTS	146,00	146,00	146,00
ASSOC APE PRIN/CURIE	0,00	146,00	146,00
ASSOC APE DOLTO/THOREZ	0,00	146,00	146,00
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	146,00	146,00	146,00
	0,00	0,00	300,00
ASSOC DROCOURT POLOGNE	146,00	146,00	146,00
	0,00	0,00	0,00
ASSOC FESTIVE DE LA PARISIENNE	146,00	146,00	146,00
	0,00	300,00	300,00
ASS SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	0,00	1 050,00	1 050,00
BOULE DROCOURTOISE	0,00	0,00	0,00
CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	146,00	146,00	146,00
	0,00	200,00	200,00
<i>COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ (MATERNELLE FRANCOISE DOLTO)</i>	<i>0,00</i>		<i>762,00</i>
<i>COOPERATIVE ECOLE JEANETTE PRIN</i>	<i>0,00</i>		<i>762,00</i>
<i>COOPERATIVE ECOLE JOLIOT CURIE</i>	<i>0,00</i>		<i>972,48</i>
<i>COOPERATIVE ECOLE MAURICE THOREZ</i>	<i>0,00</i>		<i>810,40</i>
CYCLO DE DROCOURT	146,00	146,00	146,00
DON DU SANG	50,00	0,00	50,00
DROCOURT EN BALADE	0,00	0,00	0,00
HARMONIE AVENIR	146,00	146,00	146,00
	9 412,00	10 015,00	9 000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45,00	0,00	45,00
JUDO CLUB	146,00	146,00	146,00
	1 500,00	3 200,00	3 520,00

LA PLUME ET LE PINCEAU	0,00	146,00	146,00
	0,00	0,00	0,00
PEP 62	100,00	0,00	100,00
SCLEROSES EN PLAQUES	50,00	0,00	50,00
SECOURS POPULAIRE	146,00	146,00	146,00
	0,00	1 109,00	707,00
UN ZEST D'ART	146,00	146,00	146,00
	400,00	400,00	400,00
USOD	146,00	146,00	146,00
	6 229,00	11 154,00	10 354,00
LES CREATIONS DE KAZ.WS	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL	23 277,00	34 429,00	36 237,88
<i>imputés au 6574-EDUCATION</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 306,88</i>
imputées au 6574-ASSOCIATION	23 277,00	34 429,00	32 931,00

Section d'investissement 2022

Chapitre	Dépenses	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		902 241,07
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		411 904,53
041 - Opérations patrimoniales		1 804,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		571 432,99
13 - Subventions d'investissement		146 391,50
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 211,96	
041 - Opérations patrimoniales	1 804,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	67 755,60	
20 - Immobilisations incorporelles	25 493,36	
21 - Immobilisations corporelles	756 061,82	
23 - Immobilisations en cours	130 000,00	
26 - Participations et créances rattachées à des participations	6 000,00	
Totaux	1 028 326,74	2 033 774,09

Principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2022 de la ville de Drocourt se sont élevées à 2 033 774.09 €. Elles étaient principalement constituées de :

- 902 241.07 € d'excédent 2021 reporté + 516 207.34 € d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2021,
- 86 348.57 € d'amortissement des immobilisations,
- 30 664.28 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses d'investissement réalisées en 2020,

- 24 561.37 € de Taxe d'Aménagement : impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),
- 146 391.50 € de subventions et plus précisément : 18 634.27 € pour « socles numériques » dans les écoles élémentaires, 15 000 € d'aide au projet de résidence d'artiste pour la réalisation d'une fresque street-art, 13 113 € d'acompte du fonds spécial de relance en subvention pour la réhabilitation thermique et acoustique de la salle Saussez et 72 611.32 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021, 13 424.96 € d'avance sur dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 pour les travaux de démolition et d'aménagement de la voyette entre les rues Michel BART et de Bretagne, 13 607.95 € de solde sur dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'entrée de l'école Thorez,
- 272 450 € de produits de cessions (les jardins de Proteram, Pharma JB, Dominique Pieton, SCI BMVL, Patous Equipagri)

Principales dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement de l'exercice sont les suivantes :

2031 - Frais d'études	ETUDE TELEPHONIQUE ET INTERNET DE 20 SITES ET EQUIPEMENTS TELEPHONIQUE	15 708,00
	MISSION D'ASSISTANCE DIAGNOSTIC SOLIDITE ECOLE CURIE ECOLE PRIN	3 240,00
2051 - Concessions et droits similaires	LOGICIEL OFFICE 365 RENOUVELLEMENT LICENCE	3 267,36
	SOCLE NUMERIQUE ECOLE CURIE ECOLE THOREZ	3 278,00
21311 - Hôtel de ville	REPLACEMENT DE 7 VOLETS ROULANTS IMPRIMERIE MAIRIE	360,00
	INSTALLATION TELEALARME + KIT GSM ASCENSEUR MAIRIE	2 836,80
21312 - Bâtiments scolaires	INSTALLATION VISIOPHONE ET INTERPHONE ECOLES PRIN-CURIE-THOREZ-DOLTO	32 492,12
	POSE ET FOURNITURE PORTE 2 VANTAUX ECOLE PRIN	5 148,00
21316 - Équipements du cimetière	10 CAVURNES EN BETON / GRAVURE DES OSSUAIRES 1 & 2 / CREATION DE L'OSSUAIRE 3	11 019,00
	TRAVAUX DE TOITURE LOCAL SEL-LUCARNE-CHENEUX ENCAISSES LOCAL QUAI BATIMENT ST	5 890,92
21318 - Autres bâtiments publics	SALLE POLYVALENTE SAUSSEZ	389 705,59
	DEMOLITION 3 MAISONS RUE M. BART	94 167,47
	RENOVATION BIBLIOTHEQUE / FUSION AVEC LUDOTHEQUE	26 660,00
	REPLACEMENT PORTE DE LA SCENE SORTIE EXTERIEURE AGORA	5 136,00
	FOURNITURE ET POSE DE 5 FENETRES CEFOPLAST	6 270,00
	REALISATION D'UN ABRI MODULAIRE PLACE ALLENDE	15 619,20
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	MISE EN CONFORMITE DU PARAFoudre EGLISE ST LEGER EGLISE STE BARBE	12 000,00
	FOURNITURE ET POSE D'UNE ALAME AU CLUB DU 3EME AGE AGORA	2 689,38
2152 - Installations de voirie	UN PANNEAU LUMINEUX DEVANT LA MAIRIE	14 100,00
21533 - Réseaux câblés	RESEAU FIBRE ET MAIRIE	15 949,56

21534 - Réseaux d'électrification	SUPPORTS & ILLUMINATIONS DE NOEL	7 250,92
2161 - Oeuvres et objets d'art	RESIDENCE-MISSION ARTISTE ILLUSTRATIONS STREET-ART FRESQUE 1ER VERSEMENT	15 000,00
2182 - Matériel de transport	UN TRACTEUR JOHNN DEERE 2038R CABINE	35 520,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	MATERIELS INFORMATIQUES DE SECURITE INFORMATIQUE ET COPIEUR	28 302,60
2184 - Mobilier	DIVERS MOBILIERS	7 083,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	UN BROYEUR MUTHING MU FM 160	9 360,00
	TROIS REFRIGERATEURS	1 176,98
	ECOLE DE MUSIQUE : INSTRUMENTS	1 829,10
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	SPL CONVENTION AMENAGEMENT CITE LA PARISIENNE AVANCE DE TRESORERIE : 1ER VERSEMENT	130 000,00
261 - Titres de participation	ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE L'ARTOIS : achat de 60 actions à la CAHC	6 000,00



4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

La ville de Drocourt n'a pas de budget annexe, uniquement un budget autonome : le C.C.A.S.



5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La nomenclature budgétaire et comptable prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement à la discrétion de la collectivité.

A ce jour, aucune dépense réelle d'investissement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AP.

La commune a néanmoins pris des engagements pluriannuels :

- En 2022, une avance de 130 000 € a été versée à la SPL en tant que 1^{er} versement relatif à la convention d'aménagement de la Cité La Parisienne. Cette convention s'étale sur 7 ans, de 2022 à 2028, en dépenses comme en recettes, pour un montant total de 428.130 € HT en phase pré-opérationnelle et 7 606 695 € HT en phase opérationnelle,
- Le 9 novembre 2022, la convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais et la commune relative à l'opération « Drocourt – Franges du parc des îles » a pris fin et sera finalisée par une opération de cession d'un montant, au bilan de la convention, de 1 018 344,22 € réparti en 5 annuités de 203 668.84 €, de 2023 à 2027.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement s'étalant sur plusieurs exercices.

A ce jour, aucune dépense réelle de fonctionnement de la ville de Drocourt n'a fait l'objet d'une gestion en AE.



6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	2020	2021	2022
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 939 785,38	3 054 116,27	3 072 026,95
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 490 256,73	2 566 393,29	2 793 422,23
Capacité d'AutoFinancement brute	449 528,65	487 722,98	278 604,72
Taux d'épargne	15,29%	15,97%	9,07%
Épargne nette	339 218,50	412 458,29	201 245,16

Les Recettes Réelles de Fonctionnement correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement et les Dépenses Réelles de Fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

L'Épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement c'est-à-dire épargne de gestion – charges d'intérêts.

Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.



7. Niveau d'endettement de la collectivité

En 2022, le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 66 755.60 € :

Objet	Prêteur	Montant du Contrat	Mois	Capital Restant Du Avant Echeance	Montant Capital Remboursé	Montant Intérêts versés	Montant Échéance
PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF ET DE L'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2EME TRANCHE REALISE 2008_2007040	SCOP CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE	270 000,00	Décembre	47 980,62	23 422,28	2 327,06	25 749,34
FINANCEMENT OPERATIONS_1211880	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	Février	238 333,46	10 833,33	1 399,48	12 232,81
			Mai	227 500,13	10 833,33	1 943,38	12 776,71
			Août	216 666,80	10 833,33	1 913,50	12 746,83
			Novembre	205 833,47	10 833,33	3 020,54	13 853,87



8. Capacité de désendettement

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

	2020	2021	2022
Emprunt n°1211880	281 666,78	238 333,46	195 000,14
Emprunt n°2007040	70 319,47	47 980,62	24 558,34
Dette au 31/12	351 986,25	286 314,08	219 558,48
Épargne brute	449 528,65	487 722,98	278 604,72
Capacité de désendettement	0,78	0,59	0,79

Si elle utilise son épargne brute, la commune de Drocourt peut rembourser sa dette en 9 mois et demi.



9. Niveau des taux d'imposition

En 2022, la ville de Drocourt a perçu 1 066 660 € de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (+ 5.48 % par rapport à 2021). Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2022 sont restés identiques depuis 2017 :

TAUX FDL	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	17,20	17,29	17,29	17,29			
TFB	32,59	32,75	32,75	32,75	32,75	55,01	55,01
TFNB	88,13	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57
PRODUITS correspondant	1 012 857	1 002 986	1 056 834	1 063 276	679 655	995 200	1 051 361

Les collectivités territoriales fixent librement le montant total attendu de la fiscalité directe locale (FDL), sous réserve de respecter les règles du droit budgétaire définies par l'état (contrôle juridictionnel de la chambre régionale des comptes), et notamment l'obligation d'équilibre du budget.

Les collectivités territoriales sont tenues au respect de l'équilibre budgétaire. Elles doivent donc connaître le produit de la FDL, nécessaire à cet équilibre, avant de fixer leurs taux d'imposition, ce qui suppose la notification par les services FDL des bases prévisionnelles d'imposition à ces collectivités au cours du mois de mars (en principe avant le 15 mars) pour un vote avant le 15 avril.

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...). Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes. La valeur locative cadastrale est la notion fondamentale de la fiscalité directe locale, elle est utilisée, seule ou avec d'autres éléments, pour le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux. Elle représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, dans des conditions normales, à une date de référence.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sont établies pour l'année entière, d'après les faits existant au 1er janvier de l'année d'imposition.

Pour les impositions qu'elles perçoivent, les collectivités territoriales disposent d'importants pouvoirs, mais leur liberté s'exerce dans le cadre d'une législation définie au plan national ; elles ne peuvent pas supprimer l'une des quatre taxes principales, ni en créer d'autres, ou décider de règles d'assiette en dehors du cadre légal national.

Les impositions sont réparties entre les taxes puisqu'en votant leurs taux d'imposition, les collectivités décident de la répartition de la charge fiscale globale entre les 4 catégories de contribuables mais leur liberté en la matière est cependant limitée pour éviter un accroissement des disparités géographiques, ainsi qu'une pression excessive sur certaines catégories de contribuables (CFE et TFPNB notamment) et par l'institution de taux plafonds et de liens entre taxes pour l'évolution des taux.

Les impositions sont réparties entre les redevables d'une même taxe par la modulation des abattements de taxe d'habitation (à la base et pour charges de famille), la majoration éventuelle de la base d'imposition de certains terrains, comme la majoration sur les terrains constructibles (TFPNB), l'octroi d'exonérations temporaires (TFPB,

CET), ou en faveur de certaines activités (CET, TFPNB), la modulation à la hausse ou à la baisse de la base minimum en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes et donc de la cotisation payée par les entreprises.

Les conséquences de telles décisions sont supportées par les autres contribuables de la commune à la différence des mesures d'allègement des cotisations imposées par l'État et dont celui-ci compense les effets par le versement de compensations aux collectivités.

L'état verse mensuellement aux collectivités territoriales des avances de trésorerie. Il leur garantit le versement du montant total des impositions comprises dans les rôles, et finance en conséquence les dégrèvements et non-valeurs (absence de recouvrement). Il prélève à ce titre, en sus des cotisations revenant aux collectivités, des frais d'assiette, de recouvrement et de non-valeurs.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation Unique Compensations Spécifiques Taxe Professionnelle	1 131	352	0	0	0	0	0
Compensation au titre des exonérations des Taxes Foncieres	5 237	3 556	3 308	3 313	3 325	144 934	149 562
Compensation au titre des exonérations des Taxes d'Habitation	40 322	56 287	57 100	59 668	61 657	0	0
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATION	46 690	60 195	60 408	62 981	64 982	144 934	149 562

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	17 487	17 487	17 468	17 481	17 481	17 481	17 481
Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	57 465	39 787	51 496	50 487	53 119	54 371	54 080
TOTAL PÉRÉQUATION (mécanismes de garantie des ressources)	74 952	57 274	68 964	67 968	70 600	71 852	71 561



10. Principaux ratios

	2021		2022	
	DROCOURT	moyenne nationale de la strate	DROCOURT	moyenne nationale de la strate
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	890,96	642,00	951,86	669,00
2. Produit des impositions directes/population	343,23	363,00	363,22	361,00
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 082,33	825,00	1 139,61	852,00
4. Dépenses d'équipement brut/population	147,14	273,00	310,26	301,00
5. Encours de dette/population	97,52	625,00	97,45	611,00
6. DGF/population	99,66	157,00	97,57	158,00
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,05%	44,90%	61,44%	44,50%
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement	84,39%	87,20%	85,55%	87,60%
9. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	13,60%	33,10%	27,23%	35,30%
10. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	9,01%	75,80%	8,55%	71,70%



11. Effectifs de la collectivité

La collectivité comptait 33 titulaires et 28 contractuels au 1^{er} janvier 2021.

La collectivité comptait 33 titulaires et 18 contractuels au 1^{er} janvier 2022.

Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
012	1 673 233,19	1 718 078,98	1 748 265,40	1 675 373,50	1 718 215,37

